

Edito du Maire

N°2 Décembre 2020

Chères Marignacaises, chers Marignacais,

La crise sanitaire en cours continue de perturber notre quotidien mais nous devons garder le moral. Aussi je vous souhaite de pouvoir partager de chaleureux moments avec votre famille et vos amis pour cette fin d'année.

La mairie fonctionne normalement, les bureaux et les conseils municipaux s'enchaînent régulièrement et les décisions sont prises dans l'intérêt de tous.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec la mise en place de la semaine à quatre jours, les réunions avec le personnel enseignant et les parents d'élèves sont toujours aussi efficaces et facilitent le travail de nos enfants. Continuons dans ce sens !

Le programme de notre fête du village au mois d'août a été revu à la baisse mais ce n'est que partie remise, et nous espérons l'été prochain, avec notre nouveau comité des fêtes, profiter d'un programme festif complet.

Nous avons remplacé le repas de fin d'année pour nos anciens par une distribution de cadeaux de Noël qui se déroulera vers le 20 décembre avec une surprise organisée par la commission sociale pour cette fin d'année....

Également à cause du covid, le repas de fin d'année pour nos anciens a été supprimé. Néanmoins, la distribution d'un colis gourmand de Noël se déroulera vers le 20 Décembre avec une surprise organisée par la commission de l'action sociale pour cette fin d'année....



Le Maire André CAMPAGNE

Sommaire

Page 1 : Edito du Maire

Page 2 : Précision Finance

Page 3 : Vie Publique

Page 4 : Brève de Travaux

Page 5 :

- Vie Associative
- Vie Scolaire

Page 6 : La vie à MARIGNAC

Page 7 : Bien vivre à Marignac

Page 8 :

- Cérémonie du 11 Novembre
- Etat Civil
- Infos à savoir

Nous avons aussi tous une pensée pour tous nos concitoyens qui nous ont quittés, plus particulièrement pour Sœur Jeanne Marie qui accomplissait avec ses deux compagnes un travail de proximité, de soutien à l'égard de toutes les personnes en difficulté. Comment ne pas penser à Georges Lagailarde ? Il a tenu avec son épouse l'épicerie quincaillerie où l'on trouvait de tout pendant de longues années ! Les Marignacaises et les Marignacais s'en souviennent. Nous ne les oublierons pas !

Comme la vie est essentielle, nous adressons également nos plus sincères félicitations aux parents qui ont vu leur famille s'agrandir avec la venue d'un nouveau-né.

N'hésitez pas à nous consulter, à passer nous voir en Mairie, à nous écrire, à naviguer sur notre site internet...

Nous prenons à cœur les responsabilités que vous nous avez confiées et je remercie encore tous les élus et le personnel municipal qui travaillent à mes côtés pour améliorer votre quotidien.

Je tiens à vous informer que M. le Prefet a accordé à M. Pallas la distinction honorifique de Maire honoraire. Cette distinction est attribuée sur demande, à tous les maires, adjoints ou conseillers ayant été élus durant au moins 18ans. Tout le conseil municipal le félicite.

Passez de bonnes fêtes. Vive Marignac !



Précision Finance

SPECIAL TAXES LOCALES : Les impôts locaux pour 2020, payés par les Marignacais, s'élèvent à 185.000€ et représentent 38% des recettes du budget de fonctionnement. Ce produit est généré par la **Taxe Foncière**, la **Taxe d'Habitation**, la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**. Désormais la cotisation foncière des entreprises est perçue par la communauté des communes.

Le taux de ces taxes est fixé et voté chaque année, par le conseil municipal lors du vote du budget, généralement fin mars. Sur l'exercice 2020, premier budget de notre mandat, le taux de la **Taxe Foncière a été maintenu à 15,05%**. Néanmoins, votre impôt peut avoir subi une augmentation en fonction des pourcentages décidés, par la communauté des communes, le département, ou autres taxes spéciales. (Voir graphique)

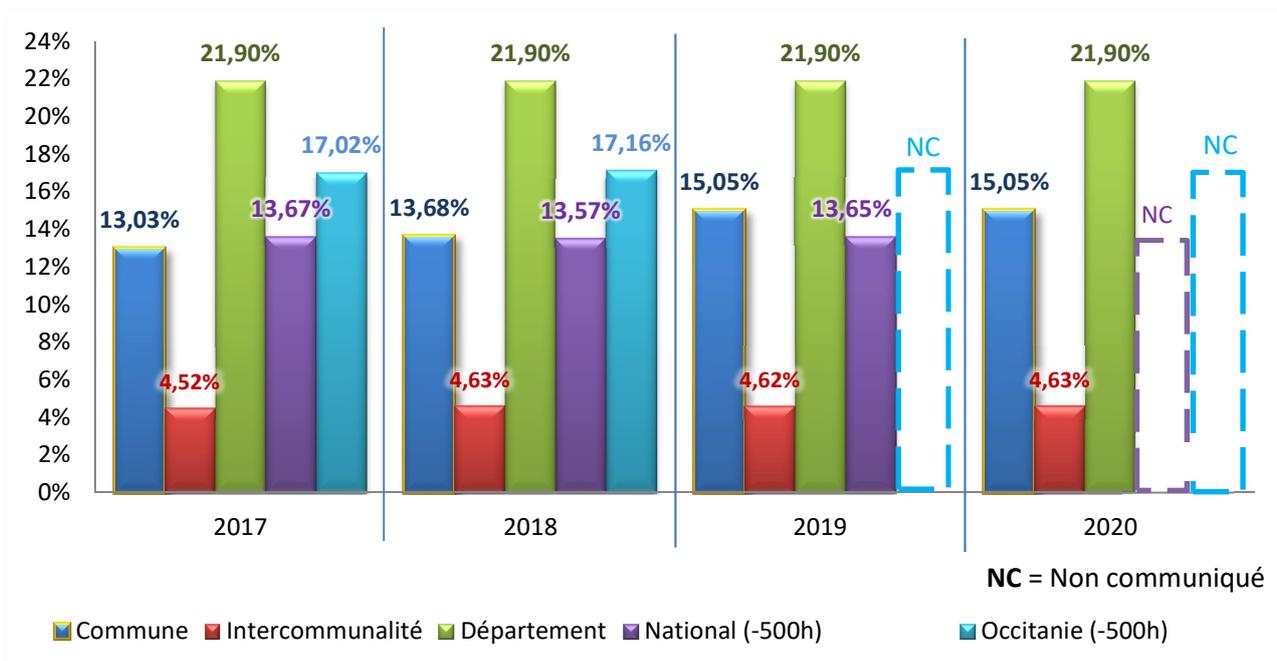
Ces taux sont appliqués sur le revenu cadastral, déterminé par l'administration du cadastre, et servant de base d'imposition ; il est égal à la valeur locative annuelle diminuée de 50%.

Si vous apportez des modifications substantielles à votre habitation telles qu'un agrandissement ou une amélioration du confort, la valeur locative sera actualisée.

Pour l'habitation principale, l'exonération de la Taxe d'Habitation voulue par le gouvernement, a déjà produit son effet pour certains foyers. Cette taxe sera totalement supprimée en 2023.

En conséquence, la projection graphique sur les 4 dernières années ne portera que sur la Taxe Foncière

(Sources : Avis d'imposition TF / www.collectivites-locales.gouv.fr)

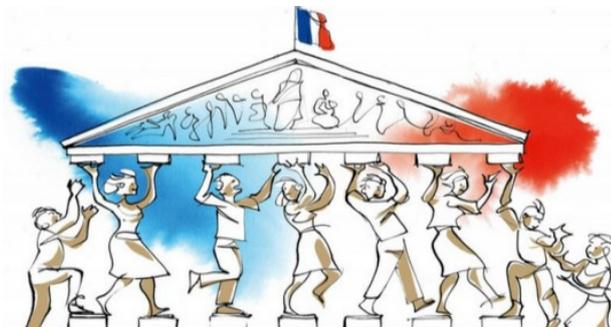


POUR TRAVAUX OU EXTENTION : DECLARATION PREALABLE OU PERMIS DE CONSTRUIRE ?

DECLARATION PREALABLE : Obligatoire pour toute emprise au sol ou création de surface de plancher comprises entre 5 et 20 m². Pour tous travaux de façade, (Rénovation, modifications de baies etc.) de toiture, édification d'une clôture, d'une piscine... Demandez conseil en Mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE : Obligatoire pour toute création de surface au-dessus de 20 m².

Vie Publique



En direct du conseil municipal du 10 juillet 2020

- Vote du budget municipal :
- Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à 487 399,19 €
- Investissements dépenses et recettes équilibrées à 88 380,69 €
- Vote du budget du CCAS : dépenses et recettes équilibrées à 4 793,57 €
- Vote des Taux communaux : Inchangés par rapport à 2019. (TH : 9,48% - TF Bati : 15,05 % - TF Non Bati : 111,92 %
- Vente d'un terrain situé rue des usines à la société SCI LAULY et FILS.
- A la demande du notaire, remaniement d'une délibération non conforme validée par l'ancien conseil municipal et autorisation donnée au Maire pour signer les actes de vente pour un montant de 61 000 €.
- Location de la salle des fêtes pour 80 € à l'Association Toum Montagne des 2 Pics qui organise chaque année un stage de de Tai-Chi-Chuan en octobre.
- Désignation de M. Frédéric Sère membre titulaire et de Mme Audrey Méry membre suppléant au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement qui sensibilise les plus jeunes à la protection de l'environnement et organise des rencontres-débats à destination des élus et des techniciens de Haute-Garonne.
- Élection de M. Henri Sécaïl comme conseiller communautaire suppléant.
- Élection et Désignation d'un titulaire et de 3 délégués suppléants aux élections sénatoriales :
- André Campagne élu délégué titulaire, Henry Sécaïl, Audrey Méry et Marcel Dore élus délégués suppléants
- Mme Cécile Alran désignée référent COVID 19 à la demande de la Préfecture de la Haute-Garonne.

En direct du conseil municipal du 25 septembre 2020

- Approbation des coupes de bois pour 2021 qui sont gérées par l'ONF : sur proposition de l'ONF nous devons approuver l'état d'assiette des coupes de bois.
- Opposition au transfert des pouvoirs de police à la CCPHG : nous préférons comme la majorité des communes, conserver les pouvoirs de police sur la commune.
- Prorogation partielle d'un prêt de 31 827€ qui n'a pas été remboursé comme prévu au départ, accordé par le Crédit Agricole à la commune pour la réhabilitation de l'école. A noter qu'il faudra ajouter les frais liés à cette prorogation.
- Fixation du prix du ticket de garderie pour le mercredi matin à 3,32€.
- Demande de subvention au Conseil départemental pour la sonorisation de la salle du Conseil Municipal. Prix du matériel 1081,67HT subventionné à 80%.

Brève de Travaux

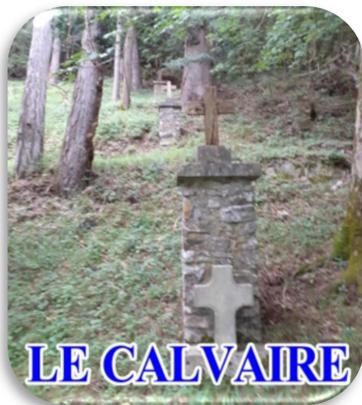


SAINT MARTIN : Sur le chemin de la chapelle, emprunté par de nombreux promeneurs, entre la chapelle Saint Roch et celle de Saint Martin, un mur de soutènement va être consolidé suite à une importante dégradation.

Ces travaux d'un montant de 6.217€ TTC, subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 2.073€ débuteront en début d'année 2021.



CALVAIRE : Le calvaire site historique de notre patrimoine communal a subi, suite à la tempête, une accumulation d'arbres déracinés et enchevêtrés. Afin d'éviter d'éventuelles dégradations sur les croix, mais aussi pour protéger les promeneurs des risques d'accident, un déblaiement après tronçonnage des arbres a été effectué par une entreprise, coût 1.200€.



ECOLE : Cinq tables extérieures installées dans le parc de l'école, fortement endommagées, ont été remises en état par le personnel technique municipal. Les photos témoignent d'un laisser-aller en matière d'entretien. Tous les travaux ont été réalisés en faisant le maximum d'économie.



Vie Associative



La commission du CCAS (conseil communal d'action sociale) s'est réunie le 09 Octobre, afin de se positionner sur les différentes actions à mener pour cette fin d'année et le début de l'année prochaine.

Fête des aînés et du personnel: Compte tenu du contexte sanitaire, le repas de fin d'année, réservé initialement à nos aînés et à leurs conjoints, aux employés communaux et conseillers municipaux, ne pourra pas se tenir cette année. En revanche, un colis, plus conséquent que l'an passé, sera attribué à toute personne de 70 ans et plus et aux employés communaux uniquement.

Cette année, les colis seront distribués par les conseillers municipaux, au cours du week-end du 20 Décembre.

A la rencontre des Marignacais: A l'occasion des fêtes, les membres élus de la commission communale d'action sociale et ses volontaires accueilleront sur le parvis de la salle des fêtes tous les habitants avec un vin chaud ou un chocolat chaud et une friandise. Cette rencontre aura lieu le 27 Décembre de 17h00 à 19h30; un barnum sera installé, venez nombreux partager ce moment de convivialité.

Vœux du Maire: A l'occasion de l'épiphanie, (date non fixée) Mr le Maire, entouré de son conseil municipal, présentera ses vœux à la population. Ce sera l'occasion de partager une part de galette et un verre de cidre avec les habitants présents.



Vie Scolaire



- Une reprise rythmée :
- 01/09/2020 Rentrée des classes avec seulement 44 élèves cette année.
- Trop peu d'élèves sont inscrits, l'école est toujours menacée par la fermeture d'un poste. Nous œuvrons quotidiennement pour le maintenir.
- L'élection des représentants des parents d'élèves s'est tenu le 09/10/2020.
- L'Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves s'est tenu le 15/09/2020.
- L'accueil de loisir associé à l'école a organisé un spectacle de marionnettes le 15/10/2020.
- Le premier conseil d'école a eu lieu le 03/11/2020.
- La garderie mise en place le mercredi matin permet aux parents de continuer leur activité comme avant le passage à la semaine des 4 jours. Nous aspirons à proposer un accueil aussi l'après-midi.
- L'école de Marignac a la volonté de mettre en place un cycle ski avec toutes les classes.
- Tous les travaux d'entretien, de réparation qui devaient être fait depuis plusieurs années pour certains ont tous été réalisés par le service technique. (CR de la directrice sur site internet www.marignac.fr)
- Un donateur anonyme a souhaité offrir une belle bibliothèque pour les élèves de notre l'école.
- Daniel Bonzom a également mis ses talents de menuisier au profit de la collectivité en fabriquant un présentoir de livres en bois sur-mesure, ce qui nous a permis de réaliser des économies sur le budget de l'école.
- Le conseil municipal a offert des chocolats de Noël à chaque élève.
- La commission école en lien étroit avec l'association des parents d'élèves a proposé un goûter de fin d'année à l'école le 18/12/2020.

La Vie à MARIGNAC

Depuis que nous traversons la crise du Covid, la vie associative de notre village ne peut malheureusement pas se dérouler dans des conditions normales. Malgré cela, nous faisons notre possible pour que vous puissiez garder le lien entre vous.

Suite à la démission de l'ancien président du comité des fêtes, le bureau n'a pas pu se renouveler : le COVID et le confinement ont gelé l'organisation de l'élection d'un nouveau bureau. Cependant, vous êtes nombreux à avoir manifesté votre attachement et votre intérêt à cette association Marignacaise.

Sachez que votre engouement a retenu toute notre attention et dès que les mesures sanitaires seront assouplies, vous pourrez saisir votre Comité des fêtes. Nous espérons que 2021 nous permettra d'organiser enfin la fête que vous attendez tant.



Bien Vivre à MARIGNAC



Nous avons besoin de vous !

Le conseil municipal a pour objectif de redynamiser le village.

Nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'installation de nouvelles familles avec des enfants dans notre village. Profitez de notre service **GRATUIT** de mise en relation avec des futurs acquéreurs ou des futurs locataires qui se manifestent régulièrement en Mairie.

Un cahier de référencement des biens est disponible en Mairie.



N'hésitez pas à le consulter ou à ajouter vos biens.

MAISON / APPARTEMENT / GRANGE / GARAGE :



Nous regrettons que tant de maisons soient fermées et que des biens tombent en ruine.

Comme il y a de la demande pour tout type de bien, nous pouvons vous accompagner dans la rénovation, la vente ou la location de vos biens grâce aux aides existantes. Nous vous dirigerons vers des professionnels de l'immobilier.

Devenez acteurs, et agissez dès aujourd'hui, donnez l'opportunité à nos jeunes de rester à MARIGNAC ou de s'y installer pour y vivre.

TERRAINS : Aidons nos jeunes !

Les grandes parcelles sont difficiles à vendre du fait de leurs prix.

Par manque de budget nos jeunes sont obligés de partir de Marignac pour construire leurs maisons et fonder leur famille.



Trouvons ensemble des solutions. Redonnons vie à notre village.

Cérémonie du 11 Novembre

Ce 11 novembre a marqué le centenaire de l'installation de la tombe du soldat inconnu sous les voûtes de l'Arc de Triomphe.



Chaque année, nous rappelons le nom des 43 enfants du village tombés au champ d'honneur. Après le dépôt de la gerbe, une minute de silence a été observée, suivie de la marseillaise entonnée par les élus.

Nous regrettons que le fidèle public, présent à toutes les manifestations commémoratives, n'ai pu participer à cet acte patriotique auquel de nombreux Marignacais sont profondément attachés...

Infos à savoir !



A la **naissance** d'un enfant Marignacais, la Municipalité **offre 50 €** pour l'ouverture d'un **LIVRET A** à la Banque Postale !

Le **transport à la demande** est un réseau local, avec une vocation Sociale. Déplacement pour : Docteur, Pharmacie, Course. (Aller / Retour)



- Mardi et Jeudi vers **Cierp-Gaud**
- Vendredi vers **Saint Bât**

Le tarif de chaque voyage est au prix unique de **2 €**

Réservez votre Taxi (la veille) - Tel. 05 61 79 52 94

Service subventionné par la communauté de communes.

ETAT CIVIL



Décès



- † **SERE Jean** le 17/01/2020
- † **PADOVANI Lucien** le 04/03/2020
- † **ROLLANT Marcel** le 22/03/2020
- † **ZAMORA CLAVERO Jose Maria**
le 01/06/2020
- † **BONZOM Sylvie** le 17/08/2020
- † **Sœur RUIZ Jeanne-Marie** le 05/09/2020
- † **LAGAILLARDE Georges** le 24/10/2020
- † **ESCAZAUX André** le 21/11/2020
- † **COURTADE Denise** le 09/12/2020

Sincères condoléances aux familles



Pacs



DARIO Jérôme et NSEUTIO TCHITCHUIE

Monique Daniella le 24/08/2020



Naissances



- ♂ **FARENG Nathan** le 26/03/2020
- ♂ **DENARD Louis** le 20/05/2020
- ♂ **FERNANDES-ESTEVEES Diego**
le 26/05/2020
- ♂ **OUSSET Mathis** le 22/07/2020
- ♂ **PUENTE Lucas** le 27/10/2020
- ♀ **BELLAN Jade** le 08/11/2020

Sincères félicitations aux parents

**Votre Conseil Municipal vous souhaite de
Bonnes fêtes de fin d'année 2020 en famille
ou avec vos proches.**

